

NOU[S]VELLES



© Adobe Stock

RÉFORME DE LA LOI SUR LES POURSUITES : UNE BOUFFÉE D'ESPOIR !

[ÉDITO]

La problématique du surendettement est un enjeu de société complexe qui touche de plein fouet les personnes précarisées. La création de deux nouvelles procédures d'assainissement pour les personnes privées, qui seront en discussion au Parlement, pourrait enfin amener la bouffée d'espoir tant attendue en limitant la spirale infernale de l'endettement chronique.

Cette modification permettrait de corriger une injustice de longue date entre, d'un côté, des entreprises qui peuvent faire faillite et, de l'autre, les personnes privées, maintenues à vie dans un cycle de saisies.

Le CSP Vaud, dont le Service social polyvalent (SSP) est reconnu comme un service d'aide au désendettement d'intérêt public, a acquis une grande expertise dans ce domaine. Il suit près de 600 situations en moyenne par année et, malgré tous ses efforts, ne parvient à un assainissement que pour une petite partie d'entre elles. C'est pourquoi l'action du CSP Vaud s'étend aussi à la prévention du surendettement grâce aux ateliers réalisés à large échelle dans les écoles post-obligatoires du canton, un engagement auprès des jeunes pour les sensibiliser à la problématique et leur éviter de démarrer dans la vie avec des dettes.

Ce numéro des *Nouvelles* vous plonge dans cet univers intransigeant des lois et de leurs exigences, lequel donne peu de place à l'humain et aux bouleversements inattendus de la vie. Heureusement, des institutions comme les nôtres apportent, malgré ce contexte et avec votre soutien, cet accompagnement social et bienveillant indispensable à une société que nous voulons la plus juste et solidaire possible. Un grand merci pour votre fidèle présence à nos côtés.

Bastienne Joerchel, directrice

[DOSSIER]

SURENDETTEMENT : FAITS ET CHIFFRES

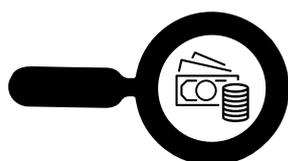
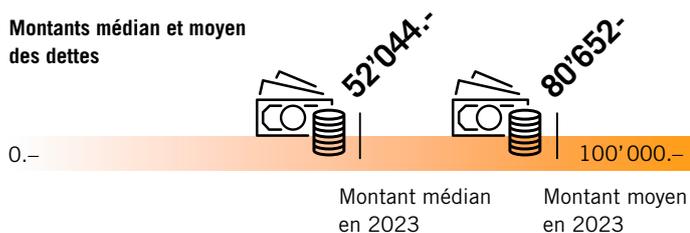
En Suisse, le surendettement est une notion qui n'est entrée dans les statistiques officielles que très récemment. Éclairage sur l'évolution du phénomène.

En Suisse, la statistique officielle peine encore à décrire le surendettement des particuliers. Les premières indications sur l'endettement remontent à la fin des années 2000 (relevé 2007), avec des résultats issus de l'enquête suisse sur les revenus et les conditions de vie (SILC). L'endettement y est surtout mesuré à partir des arriérés de paiement.

En 2022, 11,6% de la population vivait dans un ménage ayant au moins un arriéré de paiement et 40,9% dans un ménage avec au moins un type de dettes (dont 15,6% cumulant deux types de dettes et 5,1% trois ou plus). Par ailleurs, en 2020, 6,9% de la population était concernée par une procédure de poursuite ou un acte de défaut de bien. (Sources OFS, SILC.)

LE NIVEAU D'ENDETTEMENT PROGRESSE AVEC LE TEMPS

Au fil des ans, le niveau d'endettement recensé au CSP Vaud augmente de façon notable: en dix ans, le montant moyen des dettes a progressé de 53%, atteignant 80'652 francs en 2023; le montant médian a, lui, augmenté de 33%, s'établissant à 52'044 francs.



Durée des dettes



DISTINGUER «DETTES COURANTES» ET «SURENDETTEMENT»

En Suisse, il est fréquent d'avoir des crédits maîtrisés (par ex. hypothèque, leasing auto) sans que cela entraîne de difficultés particulières. On parle de surendettement lorsque la charge des dettes dépasse durablement les capacités de remboursement au-delà du minimum vital, enfermant alors la personne dans un cycle de poursuites et de saisies.

FISCALITÉ, SANTÉ ET FACTURES: LES DETTES LES PLUS FRÉQUENTES

Les dettes fiscales restent en tête, les individus renonçant souvent à payer leurs impôts pour honorer d'autres factures. De plus, les dettes fiscales des personnes qui font l'objet de saisies ont tendance à croître, du fait que les impôts ne sont pas (encore) inclus dans le minimum vital des poursuites. Ce type de dettes est présent dans environ 70% des dossiers selon les années.

En deuxième position, on trouve les arriérés auprès des caisses maladie. Remarquons qu'il n'est pas surprenant que ces frais, qui n'ont fait qu'augmenter dans le budget des ménages, restent en souffrance. Dans les statistiques du CSP Vaud, ces dettes existaient dans 48% des dossiers il y a dix ans et le sont dans 55% des dossiers en 2023. À noter que les dettes pour frais de santé sont présentes dans 26% des dossiers.

On trouve ensuite toutes sortes de factures impayées (plus de la moitié des dossiers). Contrairement aux idées reçues, les dettes liées à des crédits à la consommation viennent ensuite seulement (dans 20% des dossiers), suivies de près par celles liées aux cartes de crédit.

UNE SPIRALE QUI DURE

Près de 62% des personnes suivies sont surendettées depuis plus de cinq ans, 35% depuis plus de dix ans. Parmi les facteurs déclencheurs figurent la situation familiale (séparation/divorce 39%), la santé (26%), l'emploi (chômage 10%, salariat précaire 17%), etc. Les charges fixes élevées et un manque de compétences administratives jouent également un rôle important.

La gestion téméraire (souscrire plus d'engagements que les revenus ne le permettent, et/ou ne pas provisionner les dépenses prévisibles) est mentionnée dans près de 50% des cas, sans être la seule raison de l'endettement (dans plus de neuf cas sur dix, associée à d'autres causes).

Ces statistiques reflètent bien les propos des spécialistes depuis plusieurs décennies : le surendettement est très souvent (et majoritairement) le résultat d'événements critiques de la vie : changements dans la situation familiale ou de l'emploi, et problèmes de santé, principalement. Les lacunes (de connaissances et de gestion) en matière administrative et financière apparaissent avec une ampleur particulière et constituent des conditions aggravantes. C'est pour cela qu'il est essentiel de travailler avec les personnes surendettées sur leur rapport à l'argent et également de proposer un renforcement de leurs compétences administratives. Enfin, l'enjeu de quelques réformes d'actualité est facilement perceptible, puisque l'intégration de certaines charges (impôts, assurance maladie) dans le minimum vital des poursuites pourra contribuer à terme à contenir la spirale du surendettement.

Caroline Regamey,
responsable politique sociale et recherche

(Suite du dossier en page 4)

[AGENDA]

VENTE DE PRINTEMPS

Ne manquez pas, le samedi 17 mai, la vente de printemps organisée dans les Galetas du CSP Vaud ! On vous donne ce jour-là rendez-vous dans nos magasins de seconde main de Payerne, de Montreux et de la Blécherette pour une réduction de 50% sur tous nos produits.

VENTE DE PRINTEMPS

Samedi 17 mai 2025
de 9h à 16h

Panier d'achats
printaniers
à prix ensoleillés



-50%
sur tout
le magasin

G SECONDE MAIN
LES GALETAS
DU CSP VAUD

Dans les Galetas
de la Blécherette,
de Montreux et de Payerne
www.galetas.ch

[ACTU]

TABLE RONDE «VIOLENCE DOMESTIQUE : LES PERSONNES MIGRANTES ENFIN MIEUX PROTÉGÉES»



© Nour El Mesbahi

Des professionnel-le-s de l'action sociale, venu-e-s en nombre de plusieurs cantons, se sont réuni-e-s à l'occasion de cet événement.

La salle de La Fraternité était comble le 12 février : plus de 100 personnes se sont réunies à l'invitation du CSP Vaud pour célébrer une avancée historique dans la protection des victimes migrantes de violence domestique. Grâce à la révision de l'article 50 de la Loi sur les étrangers et l'intégration (LEI) et à la levée de la réserve à l'article 59 de la Convention d'Istanbul, celles-ci ne craignent plus de perdre leur titre de séjour si elles quittent un-e partenaire violent-e.

La table ronde a mis en évidence les rouages de la mobilisation qui a permis cette avancée : documentation, plaidoyer et lobbying. Chloé Maire (CSP Vaud) a rappelé «qu'il a fallu des années de lutte pour convaincre les autorités d'agir». Léonore Porchet, conseillère nationale et cheville ouvrière de la sensibilisation du Parlement à cette problématique, a salué «une victoire qui renforce la protection de toutes et tous». Marie-Claude Hofner, experte GREVIO au Conseil de l'Europe, a insisté sur «l'importance de mettre en œuvre ces avancées, au-delà du cadre légal». Philippe Bigler (Centre d'accueil MalleyPrairie) a souligné que «nos attestations vont être reconnues comme preuves, ce qui est essentiel pour briser le cycle de la violence».

L'événement a permis de consolider les liens entre les actrices et les acteurs de la société civile engagé-e-s dans ce combat de longue haleine qui n'est pas terminé : informer les personnes concernées, assurer un accompagnement adéquat et prévoir les ressources nécessaires sont les défis à venir.



Retrouvez l'article complet et les photos via ce lien :
bit.ly/LEI50

[DOSSIER]

ENDETTEMENT : QUAND L'ARGENT MANQUE, LA SANTÉ TRINQUE



© Adobe Stock

Une étude pionnière de la Haute école de travail social et de la santé de Lausanne (HETSL) met en évidence les liens étroits entre dettes et santé en Suisse. Menée par la professeure Caroline Henchoz, elle démontre que l'endettement nuit considérablement au bien-être.

Les personnes endettées sont en moins bonne santé que les personnes sans dettes. Les arriérés de paiement apparaissent comme les dettes les plus néfastes : dès la première année, ils provoquent une augmentation significative de troubles tels que le désespoir, l'anxiété et la dépression.

Plus la situation de surendettement perdure, plus les conséquences des dettes sur la santé s'aggravent. Les personnes endettées éprouvent davantage de maux de tête, de douleurs dorsales, de fatigue chronique et d'insomnies. Une spirale auto renforcante se met en place : la mauvaise santé mentale réduit la capacité des individus à gérer leurs finances, amplifiant ainsi leurs difficultés économiques. Cette dynamique est particulièrement marquée chez les femmes, les personnes âgées et les familles monoparentales.

L'étude révèle également que les femmes, souvent responsables du suivi du budget du ménage, assument une lourde charge mentale. Si leur rôle de « gestionnaire » a l'avantage d'offrir un certain contrôle, il accroît aussi leur vulnérabilité face aux dettes.

RENONCEMENT AUX SOINS

Autre fait notable : les personnes endettées renoncent plus souvent aux soins de santé. Trois formes de renoncement aux soins émergent :

- le report (selon l'urgence du soin et son potentiel de remboursement) ;

- la gestion (automédication, consultation par téléphone ou recours à des médecines alternatives) ;
- la priorisation (selon le type de soins, les autres dépenses ou le membre du ménage en question).

L'absence de dispositif de désendettement efficace et la stigmatisation morale associée aux dettes renforcent les difficultés rencontrées par les personnes endettées.

En conclusion, cette étude résonne comme un appel à l'action (voir encadré ci-dessous). En abordant l'endettement sous l'angle de la santé publique et sociale, la Suisse pourrait non seulement améliorer le bien-être de milliers de citoyen-ne-s, mais également réduire les coûts indirects liés aux conséquences sanitaires de ce phénomène.



Pour en savoir plus :
Henchoz *et al.*, « Endettement et santé », 2024
bit.ly/3QbV4Ys

4

AXES D'INTERVENTION

À la fin de son étude, l'équipe de Caroline Henchoz esquisse des pistes d'amélioration pour réduire les cas de surendettement et ses impacts sur la santé.

1. **Réformer la loi sur les poursuites et le surendettement**, en simplifiant les procédures de désendettement pour offrir une porte de sortie aux ménages en difficulté.
2. **Réguler les coûts de la santé** pour limiter leur impact sur les budgets des ménages vulnérables.
3. **Renforcer les interventions interdisciplinaires**, combinant soutiens financier, psychologique et social.
4. **Cibler davantage les groupes les plus vulnérables**, tels que les femmes âgées, les familles monoparentales et les personnes étrangères.

L'IMPACT DU SURENDETTEMENT SUR LA SANTÉ

«C'est très pesant, que ce soit vis-à-vis de ma femme, vis-à-vis de mes enfants aussi», confiait un témoin à propos de sa situation financière dans «Surendettement, comment sortir du piège», un sujet de *Temps Présent* diffusé le 5 décembre 2024 sur la RTS. À 18 ans, il s'est retrouvé avec des poursuites d'un montant de 60'000 francs, conséquence des dettes liées aux primes d'assurance maladie accumulées par ses parents, par méconnaissance du système et absence de maîtrise du français. Aujourd'hui, ses dettes atteignent plus de 140'000 francs. Le stress a eu des répercussions sur la santé de ce père de famille : après avoir fait une attaque, il souffre d'une tumeur de la moëlle épinière.



Reportage à découvrir via ce lien : bit.ly/TP-surendettement



LUTTER CONTRE LE SURENDETTEMENT GRÂCE À LA PRÉVENTION

Le CSP Vaud s'engage activement dans la prévention, un volet essentiel de son action. Dans le cadre du Programme cantonal de prévention du surendettement, il sensibilise les jeunes à leur rapport à l'argent, aux risques de l'endettement, et les accompagne vers une gestion autonome et responsable de leur budget.



Prenez connaissance de l'édition des *Nouvelles* consacrée à cette thématique : bit.ly/nouvelles-prevention

[ACTU]

PARLONS DU RACISME ! UN PREMIER PAS POUR L'ENDIGUER

Appel à témoignages, participation à des événements à Payerne et à Yverdon-les-Bains, le CSP Vaud s'engage lors de la Semaine vaudoise d'actions contre le racisme du 17 au 23 mars.

Dans l'élan de l'ouverture en janvier de sa Permanence Info-Conseil Racisme à Yverdon-les-Bains (voir *Nouvelles* de décembre 2024), le CSP Vaud lance un appel à témoignages, diffusé notamment sur l'ensemble de ses lieux de consultation. Faire émerger la parole et encourager le dialogue est essentiel pour comprendre les réalités du racisme ordinaire et alimenter la réflexion sur des actions collectives de transformation sociale.

Samson Yemane, coordinateur de la lutte contre le racisme et les discriminations du CSP Vaud, a participé à deux soirées de sensibilisation. La première, organisée par la Ville de Payerne le 18 mars, et la seconde par la Ville d'Yverdon-les-Bains le 21 mars, où il a pris la parole lors d'une table ronde. L'occasion pour lui de faire connaître son activité dans ces deux régions.



APPEL À TÉMOIGNAGES

Vous êtes victime ou témoin de faits ou de propos racistes ? Partagez votre expérience.



Écrivez-nous anonymement
Rendez-vous sur cette page bit.ly/appele-temoignage

Appelez-nous ou laissez-nous un message :

021 577 66 60

[DOSSIER]**POURSUITES ET FAILLITES : VERS UNE RÉFORME HISTORIQUE**

© Adobe Stock

Un espoir pour les personnes surendettées – Le Conseil fédéral dévoilait en janvier dernier une réforme de la Loi fédérale sur la poursuite pour dettes et la faillite.

POURQUOI UNE RÉFORME ? LES LIMITES DU DROIT ACTUEL

- **Saisie sans fin**
Les actes de défaut de biens peuvent être réactivés indéfiniment, prolongeant la dette sans perspective de sortie.
- **Impôts exclus du minimum vital**
Les impôts courants ne sont pas pris en compte, entraînant automatiquement de nouvelles dettes fiscales pendant la saisie.
- **Concordat inaccessible**
Suspendre une saisie exige de rembourser 30% à 50% du total des dettes : un seuil hors d'atteinte pour la plupart des personnes surendettées, d'autant que les créanciers publics (État, caisses maladie) refusent généralement les accords partiels.
- **Faillite personnelle illusoire**
Au-delà des frais importants (jusqu'à plusieurs milliers de francs), cette procédure n'efface pas réellement les dettes. De plus, une jurisprudence récente la réserve pratiquement aux débitrices et aux débiteurs qui disposent d'un capital à offrir aux créanciers.

En janvier 2025, le Conseil fédéral a soumis au Parlement son projet de procédure d'assainissement pour les personnes privées. Saluée par les CSP, cette avancée majeure exige cependant d'importants efforts de la part des personnes surendettées. Décryptage.

En 2018, après l'adoption à l'unanimité des motions Hêche et Flach, le Parlement ouvrait la voie à une procédure de désendettement pour les personnes privées.

Le nouveau projet du Conseil fédéral, sur lequel le Parlement doit encore se prononcer, comporte deux réformes : la simplification du concordat¹ pour l'adapter aux personnes privées et la création d'une nouvelle procédure. Cette dernière doit permettre d'effacer les dettes des personnes qui ne parviennent pas à trouver un accord avec leurs créanciers.

Ces défauts alimentent un surendettement chronique. La réforme entend y remédier et introduire, pour la première fois, une véritable procédure d'assainissement ouverte aux particuliers, dont voici les grandes lignes.

¹ Le concordat a pour but de trouver une solution pour le remboursement des dettes d'une personne débitrice qui fait face à plusieurs débiteurs.

PREMIER VOLET : SIMPLIFICATION DU CONCORDAT

La simplification du concordat a été très largement saluée pendant la procédure de consultation en 2022. Tout le monde s'accorde en effet à reconnaître que les situations des débiteurs privés ne justifient pas l'emploi de procédures complexes, pensées à l'origine pour des faillites d'entreprise.

Les simplifications prévues dans la nouvelle loi auront un grand impact sur l'accès au concordat, son coût et sa durée. Grâce à elles, davantage de débitrices et de débiteurs privé-e-s devraient pouvoir trouver un accord avec leurs créanciers.

Autre avancée importante: la majorité des créanciers requise pour l'homologation d'un concordat ne concernera désormais que ceux participant activement à la procédure. La plupart ne se manifestant pas, ce «détail» pourrait débloquent de nombreux accords

DEUXIÈME VOLET : LIBÉRATION DU SOLDE DES DETTES

Le projet de loi crée aussi une institution inconnue du droit suisse. Inspirée de l'Autriche et de l'Allemagne, la nouvelle procédure d'assainissement par voie de faillite mélange les procédures de faillite et de saisie.

La personne débitrice qui souhaite en bénéficier devra s'adresser au juge de la faillite. Si elle répond aux conditions fixées (voir encadré), toutes ses poursuites en cours seront suspendues jusqu'à la fin de la procédure et le juge ordonnera une saisie de ses biens et de ses revenus pendant une durée de trois ans.

À la différence de la saisie ordinaire, les impôts courants de la personne débitrice seront payés pendant cette période. Son bon comportement et ses efforts, notamment pour obtenir de nouveaux revenus pendant les trois ans, seront vérifiés par l'office chargé de la saisie. De graves manquements pourraient conduire à l'interruption de la procédure.

À l'issue de ces trois ans, le juge de la faillite vérifiera une dernière fois le bon déroulement et le comportement du débiteur, avant d'effacer toutes les dettes non remboursées par les biens et revenus saisis. Seules les dettes pénales et les pensions alimentaires impayées ne seront pas effacées. Pour tous les autres cas, l'effacement intégral des dettes permettra une situation financière complètement assainie.

Vu les efforts importants que la personne surendettée devra fournir pour arriver à son assainissement, cette nouvelle procédure sera probablement réservée à des situations de grave surendettement. Un soutien par un service de désendettement

sera vraisemblablement indispensable pour assurer le succès de la démarche. Loin d'être une baguette magique, cette réforme incarne cependant une lueur d'espoir et une voie en direction d'une vie sans dettes pour les individus sans perspectives d'assainissement avec le droit actuel.

Rémy Kammermann, juriste au CSP Genève et membre du comité de Dettes Conseil Suisse (DCS)



CONDITIONS D'ACCÈS À LA NOUVELLE PROCÉDURE

FACTEURS LIMITANTS

- **Être durablement insolvable**: pas de possibilité de rembourser ses dettes dans un délai raisonnable.
- **Un accord avec les créanciers paraît impossible**: il n'est pas nécessaire d'avoir tenté de trouver un tel accord si le montant que peut offrir le débiteur est dérisoire.
- **Avoir un budget équilibré**: être capable de payer l'ensemble de ses charges courantes et ne pas contracter de nouvelles dettes (un débiteur à l'aide sociale remplit cette condition s'il ne contracte pas de nouvelles dettes).
- **Ne pas avoir bénéficié de cette procédure depuis dix ans**: en réalité, en tenant compte de la durée de la procédure, un tel effacement des dettes ne sera possible que tous les 15 ans.
- **Ne pas avoir été condamné pour fraude** dans une procédure de poursuite depuis 10 ans.

FACTEURS FACILITATEURS

- **Pas d'avance de frais**: l'absence de frais pour la personne débitrice est une grande nouveauté dans les procédures de poursuites et de faillite.
- **Une procédure accessible même aux personnes insaisissables**: avoir des biens ou des revenus à distribuer aux créanciers ne sera pas une condition pour être assaini.

(MON JOB AU CSP VAUD)**ACCOMPAGNER, C'EST MARCHER AUX CÔTÉS DES GENS**

© Céline Michel

Après près de dix ans au CSP Vaud, Isabelle Bonjour, assistante sociale, s'apprête à prendre sa retraite. Portrait d'une femme qui permet aux personnes qui toquent à sa porte de retrouver un peu de dignité.

Qu'est-ce qui t'a encouragée à embrasser une carrière d'assistante sociale ?

Au sortir de l'école obligatoire, je me sentais perdue. Je faisais du bénévolat dans un café social et j'y ai rencontré des gens aux histoires bouleversantes. L'un d'eux m'a particulièrement marquée : il avait vécu des violences extrêmes dans son enfance. Je voulais apprendre à orienter et à soutenir au mieux ces individus. J'ai donc intégré une école sociale. Pour l'anecdote, mon stage de 3^e année s'est déroulé au CSP Vaud, où j'ai appris à rédiger des demandes de fonds d'une redoutable efficacité.

Raconte-moi ton parcours avant le CSP Vaud.

J'ai commencé au Service probation de l'État de Vaud, dans les années 1980, en pleine épidémie de sida. J'y ai accompagné des personnes confrontées à la toxicomanie. J'ai alors compris qu'on peut être la bonne personne au bon moment pour quelqu'un... ou pas. Ensuite, j'ai été maman à plein temps, avant de travailler onze ans dans différents centres médico-sociaux. En 2016, j'ai rejoint le CSP Vaud.

Quels souvenirs t'y ont le plus marquée ?

Mes débuts au CSP Vaud ont été acrobatiques. J'avais de l'expérience en techniques d'entretien, en accompagnement psycho-social, mais en matière de dettes, je parlais de zéro. Un autre élément qui m'a frappée, c'est la structure horizontale du CSP Vaud. Elle nous donne la possibilité de faire remonter les problématiques de terrain à la direction, d'agir sur le système, pas uniquement de le subir. Pour finir, j'ai côtoyé une équipe extraordinaire, un soutien précieux dans les moments difficiles.

Quelles mutations as-tu constatées au fil des années ?

Le système social s'est complexifié au fil des années. En voulant répondre à des besoins spécifiques, on a créé des services en silos. Certes, ça permet des interventions plus pointues, mais j'observe aussi une déperdition de l'information. Aujourd'hui, beaucoup d'usagères et d'usagers ne savent pas où s'adresser. Des projets, comme «Riviera pour vous»¹, visent à faciliter l'accès à l'information sociale, aux conseils en matière de droits sociaux et aux prestations sociales. Ils montrent l'importance de l'accompagnement social généraliste. Les différents domaines – social, poursuites, AI, impôts – restent cloisonnés. La mise en place de la Loi sur l'harmonisation et la coordination des prestations sociales et d'aide à la formation et au logement cantonales vaudoises (LHPS) et du Revenu déterminant unifié (RDU) en 2013 visait une meilleure coordination. En pratique, si une donnée est manquante, tout le système peut se bloquer, laissant les personnes dans des situations critiques. À mes débuts, il existait encore des services communaux généralistes, qui faisaient le lien entre ces sphères. Aujourd'hui, ils se comptent sur les doigts d'une main.

Que peut-on te souhaiter pour ta retraite ?

Toujours plus de belles rencontres (rire).

Propos recueillis par Julia Jeanloz

¹www.rivierapourvous.ch

(LES GALETAS DU CSP VAUD)**LA BLÉCHERETTE**

Ch. de la Tuilière 5
1052 Le Mont-sur-Lausanne
T 021 646 52 62

MONTREUX

Rue du Marché 19
1820 Montreux
T 021 963 33 55

MORGES

Rue de Lausanne 4 bis
1110 Morges
T 021 801 51 41

LA PALUD

Escaliers-du-Marché 9
1003 Lausanne
T 021 312 96 16

PAYERNE

Rue des Terreaux 10
1530 Payerne
T 026 660 60 10

RENEVS

Rue Neuve 10
1020 Renens
T 021 546 02 46

www.galetas.ch

(IMPRESSUM)**Édition vaudoise**

Centre social protestant Vaud
Beau-Séjour 28, 1003 Lausanne
T 021 560 60 60
info@csp-vd.ch
CCP 10-252-2 – IBAN
CH09 0900 0000 1000 0252 2

Tirage

16'700 exemplaires

Périodicité

4 fois par an

Rédaction en chef

Nour El Mesbahi

Ont collaboré à ce numéro

Julia Jeanloz
Bastienne Joerchel
Rémy Kammermann
Caroline Regamey

Photos

Nour El Mesbahi
Céline Michel

Conception

Buxum-communication.ch

Mise en page

Haymoz.design

Relecture

Evelyne Brun

Journal adressé aux donatrices et aux donateurs du CSP Vaud, aux partenaires et aux médias

Impression

Paperforms SA, Villars-Sainte-Croix

Imprimé sur papier respectant l'environnement, certifié aux normes FSC (gestion durable des forêts)